

déposé des projets de loi sur la réforme du Sénat. Enfin, le Comité a étudié le document de travail soumis par le ministre de la Justice, le 16 juin 1983.

Les travaux du Comité se sont déroulés en trois phases. Du 31 mai au 29 juin, le Comité a entendu à Ottawa des parlementaires—des sénateurs, notamment—et des universitaires. Ces audiences ont permis aux membres de considérer la question sous ses divers angles et de voir les solutions proposées. On avait pris soin, au préalable, d'inviter tous les parlementaires fédéraux à faire connaître leurs vues.

Le mandat du Comité l'autorisait à siéger où que ce soit au Canada. Deux raisons majeures nous ont incité à tenir des audiences à travers le pays. Il importait, à notre avis, de connaître le sentiment des Canadiens en général sur ce projet de Sénat vraiment représentatif de toutes les régions du pays. D'autre part, la *Loi constitutionnelle de 1982* stipule que certaines réformes du Sénat exigent non seulement l'aval des chambres fédérales, mais aussi l'approbation des assemblées législatives de sept provinces regroupant au moins 50 pour cent de l'ensemble de la population des provinces. Dans cette perspective, il nous a semblé indiqué de recueillir sur place les avis des instances politiques provinciales. Contact fut donc pris par lettre avec les premiers ministres de toutes les provinces et avec les chefs des exécutifs élus du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, pour leur faire part du mandat du Comité et les inviter à nous exposer leurs vues publiquement ou en privé. Au surplus, nous avons écrit aux chefs des partis d'opposition représentés au sein des assemblées législatives des provinces et des territoires.

Au cours des mois de septembre et octobre, dans la deuxième phase de nos travaux, des audiences publiques ont eu lieu dans chaque capitale provinciale ou territoriale du pays, ainsi qu'à Ottawa. L'ordre du jour des séances tenues hors de la capitale fédérale permettait au public de se présenter devant le Comité, sans invitation préalable, et de dialoguer avec les parlementaires. Des rencontres privées ont eu lieu avec certains premiers ministres et ministres des provinces. Le chef de l'exécutif élu des Territoires du Nord-Ouest, quant à lui, a témoigné en public.

En tout et pour tout, les deux phases de consultation ont permis d'entendre 119 témoins, dont 30 organismes (voir l'annexe «B»); et quelque 280 Canadiens et Canadiennes nous ont fait parvenir des mémoires ou des lettres (voir l'annexe «C»). Nous tenons à souligner la haute qualité des opinions exprimées, de même que l'intérêt des propositions soumises. A tous ceux qui, dans les provinces et les territoires, ont pris la peine de nous faire connaître leurs vues, nous exprimons nos vifs remerciements.

La troisième et dernière phase de nos travaux s'est entièrement déroulée à huis clos. Au cours des 14 séances ainsi tenues, le Comité a fait le point sur les matériaux recueillis et examiné les diverses options offertes, les évaluant en fonction des objectifs qui nous étaient assignés par notre mandat. Ces délibérations ont finalement conduit aux conclusions et recommandations contenues dans le présent rapport.